

**Motion votée par le Conseil d'administration de l'Université de Poitiers lors de sa séance du 24 mars 2016\***

Compte tenu des circonstances particulières liées au mouvement de contestation de "la loi Travail" auquel ont pris part les étudiant-e-s, le Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers, réuni en séance le 24 mars 2016 se prononce pour une suspension du contrôle d'assiduité aux enseignements pendant toute la durée de la mobilisation.

Par ailleurs, afin que ce mouvement de contestation puisse s'exprimer dans les meilleures conditions, le Conseil d'Administration demande que les examens prévus initialement lors de la journée de grève et de mobilisation nationale du 31 mars 2016 soient reportés à une date ultérieure.

Le Conseil d'Administration demande également que tous les étudiants engagés dans la mobilisation, et qui le souhaitent, puissent bénéficier d'un contrat d'aménagement d'étude leur permettant de participer aux épreuves de rattrapage en lieu et place des épreuves de contrôles continus se déroulant pendant toute la durée de la mobilisation.

Le Conseil d'Administration se prononce enfin pour que ces épreuves de rattrapage soient organisées en fin de semestre.

*\*Motion votée à l'unanimité moins une abstention.*